

*Direction générale du personnel
et de l'administration*

**Arrêté du 13 septembre 2005 portant renouvellement
du comité d'action sociale**

NOR : *EQU0510262A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,
Vu le décret n° NOR : DEVG0530068D du 8 juillet 2005 portant délégation de signature (direction générale du personnel et de l'administration) ;
Vu le décret n° 2005-471 du 16 mai 2005 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer ;
Vu l'arrêté du 17 mai 2005 portant organisation de la direction générale du personnel et de l'administration ;
Vu l'arrêté du 13 septembre 2005 modifiant l'arrêté du 22 mai 1985 modifié portant création du comité central d'action sociale et des comités locaux d'action sociale fixant leur organisation ;
Vu l'arrêté du 22 mai 1985 modifié par les arrêtés des 19 mars 1986 et 23 décembre 1998 portant création du comité central d'action sociale et fixant son organisation ;
Vu la circulaire n° 2000-48 du 26 juin 2000 relative à l'application de l'arrêté du 22 mai 1985 modifié ;
Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 portant modification de l'article 2 de l'arrêté du 22 mai 1985 modifié ;
Vu l'arrêté du 8 août 2003 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;
Vu la lettre-circulaire en date du 21 juin 2004 portant renouvellement du comité central d'action sociale,
Arrête :

Article 1^{er}

Conformément à l'arrêté du 8 août 2003 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, le nombre de représentants du personnel désignés par les organisations syndicales des fonctionnaires regardées comme les plus représentatives est fixé comme suit :

CGT (Fédération nationale de l'équipement et de l'environnement) : 8 titulaires et 8 suppléants ;
CGT-FO (Fédération de l'équipement des transports et des services) : 4 titulaires et 4 suppléants ;
CFDT (Union fédérale équipement) : 3 titulaires et 3 suppléants.

Article 2

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 modifiant l'arrêté du 22 mai 1985 portant création du comité central d'action sociale et des comités locaux d'action sociale et fixant leur organisation, le nombre de représentants de l'administration est fixé comme suit :

Membres de droit titulaires

Mme Jacquot-Guimbal (Hélène), directrice générale du personnel et de l'administration ;
Mme Liebert-Champagne (Monique), directrice des affaires juridiques, informatiques et logistiques ;
M. Cazottes (François), chef du service du personnel, adjoint à la directrice générale du personnel et de l'administration.

Membres de droit suppléants

Mme Varagne (Dominique), chargée du département des politiques et prestations sociales ;
Mme Prost-Coletta (Marie), chargée de la sous-direction du cadre de vie des agents de l'administration centrale ;
Mme Lafarge (Claire), chef du bureau des prestations d'action sociale.
Outre les membres de droit, sont nommés membres titulaires et suppléants du comité central d'action sociale :

1. En tant que représentants de l'administration

Membres titulaires

M. Carteirac (Jean-Marie), directeur départemental délégué de l'équipement de la Loire-Atlantique ;
M. Saffroy (Eric), directeur régional adjoint de l'équipement de Poitou-Charentes ;
M. Vagner (Patrice), directeur départemental de l'équipement des Côtes-d'Armor ;
Mme Wetta (Françoise), conseillère sociale territoriale de la région Nord - Pas-de-Calais.

Membres suppléants

M. Bonelli (Jean), directeur départemental de l'équipement de l'Aisne ;
M. Goetz (Hubert), directeur départemental de l'équipement de la Drôme ;
Mme Pinaud (Monique), directrice départementale du Cantal ;
Mme Auboin (Roselyne), conseillère sociale territoriale de la région Bretagne.

**2. En tant que représentants d'organismes
ou d'associations œuvrant pour l'action sociale**

Membres titulaires

M. Borderie (Hubert), président général de la Mutuelle générale de l'équipement et des territoires (MGET) ;
M. Marcolini (Max), coprésident de la Fédération nationale des associations sportives, culturelles et d'entraide de l'équipement (FNASCEE) ;
M. Suteau (Stéphane), président du comité de gestion C des centres de vacances (CGCV).

Membres suppléants

M. Viroulaud (Jean-Pierre), vice-président général de la MGET ;
M. Moussière (Michel), membre du comité directeur de la FNASCEE ;
M. Jardin (Dominique), vice-président du CGCV.

3. En tant que représentants du personnel

Désignés par l'organisation CGT

Membres titulaires

M. Dujon (Christian) ;
M. Hurard (Patrick) ;
M. Mandard (André) ;
M. Martin (Jean) ;
M. Méheut (Jean-Michel) ;
M. Rech (Jean-Marie) ;
M. Vanderriele (Kaci) ;
Mme Watellier (Colette).

Membres suppléants

M. Besenval (Claude) ;
M. Curot (Alain) ;
M. Deborde (Michel) ;
Mme Delabre (Christiane) ;
M. Gervais (Jean-Paul) ;
M. Le Brec (Daniel) ;
M. Richier (Philippe) ;
M. Trichet (Henri), retraité.

Désignés par l'organisation CGT-FO

Membres titulaires

M. Decarrière (Luc) ;
Mme Letellier (Micheline) ;
M. Harvier (Jacky) ;
M. Ballaguer (Renaud).

Membres suppléants

M. Costil (Gérard) ;
Mme Labbey (Claudine) ;
M. Rodriguez (Pierre-Jean) ;
Mme Colin (Myriam).

Désignés par la CFDT

Membres titulaires

M. Chal (Michel) ;

M. Niquet (Gérard) ;
Mme Porée (Evelyne).

Membres suppléants

Mme Artique (Monique) ;
M. Cherchi (Olivier) ;
M. Viel (Philip), retraité.

Article 3

La directrice générale du personnel et de l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre et par délégation :
Pour la directrice générale du
personnel
et de l'administration empêchée :
*L'adjoint à la directrice générale
du personnel et de l'administration,
chargé du service du personnel,*
F. Cazottes